

I

(Communications)

COMMISSION

ÉCU ⁽¹⁾ - UNITÉ DE COMPTE EUROPÉENNE ⁽²⁾

29 novembre 1979

Montant en monnaie nationale pour une unité:

Franc belge et franc luxembourgeois	40,3663	Franc suisse	2,31963
Mark allemand	2,47646	Peseta espagnole	94,3479
Florin néerlandais	2,75956	Couronne suédoise	5,94895
Livre sterling	0,650400	Couronne norvégienne	7,07822
Couronne danoise	7,39286	Dollar canadien	1,66181
Franc français	5,82039	Escudo portugais	71,0237
Lire italienne	1164,79	Schilling autrichien	17,8625
Livre irlandaise	0,672255	Mark finlandais	5,31968
Dollar des États-Unis	1,42047	Yen japonais	353,982
		Drachme grecque	53,6627

La Commission a mis en service un télex à répondeur automatique qui transmet à tout demandeur, sur simple appel télex de sa part, les taux de conversion dans les principales monnaies. Ce service fonctionne chaque jour à partir de 15 h 30 jusqu'au lendemain à 13 heures.

L'utilisateur doit procéder de la manière suivante:

- appeler le numéro de télex 23789 à Bruxelles,
- émettre son propre indicatif télex,
- former le code «cccc» qui déclenche le système de réponse automatique entraînant l'impression des taux de conversion de l'unité de compte européenne sur son télex,
- ne pas interrompre la communication avant la fin du message, signalée par l'impression «ffff».

(¹) Règlement (CEE) n° 3180/78 du Conseil du 18 décembre 1978 (JO n° L 379 du 30. 12. 1978, p. 1).

(²) Décision 75/250/CEE du Conseil du 21 avril 1975 (convention de Lomé) (JO n° L 104 du 24. 4. 1975, p. 35).

Décision n° 3289/75/CECA de la Commission du 18 décembre 1975 (JO n° L 327 du 19. 12. 1975, p. 4).

Décisions du conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement des 18 mars 1975 et 30 décembre 1977.

Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1).